



FOYER RURAL de SALLES SUR MER
3 rue des écoles
17220 Salles sur mer

SAISON 2020/2021

Protocole sanitaire de l'atelier Accordéon diatonique (2 personnes par cours)

La participation aux cours est conditionnée par le respect des règles suivantes :

1. En cas de symptômes (fièvre, toux...etc) les participants ne sont pas autorisés à venir en cours.
2. Venir masquée et avec son matériel.
3. Se laver les mains au gel hydroalcoolique, ou avec du savon dans les toilettes, à l'arrivée et après le cours.
- 4 Ne pas utiliser le vestiaire, se servir de la chaise pour y mettre ses affaires.
5. Garder son masque sur le visage jusqu'à installation complète sur sa chaise à distance réglementaire de 2m minimum indiquée par l'intervenant.
6. Pour tout déplacement pendant ou en fin de cours, remettre son masque sur le visage.
7. Désinfection des chaises avec du gel hydroalcoolique, et de toutes les surfaces de contact (interrupteurs, poignées, sanitaires...)
8. Nous comptons sur la compréhension de chacune et de chacun pour se conformer à ces conditions pour respecter les mesures barrières.

Toute plainte ou remarque concernant la rigidité de ces mesures, prière de s'adresser directement au virus lui-même

Les participants à l'activité s'engagent à signaler dès que possible au groupe l'apparition de symptômes évoquant un cas de Covid-19. (quel que soit le lieu de contamination), à observer une absence adéquate et à relayer les informations de contamination éventuelle vers les instances sanitaires.

protocole validé le 15.05.2020

Le Maire

C. BOUAFIA